



FORM16 INITIALE - ECHAFAUDAGE ROULANT FORMATION POUR LA VERIFICATION ET LA RECEPTION DES ECHAFAUDAGES ROULANTS (Conforme au cahier des charges de la CARSAT)



METHODES

Basée sur des supports de formation, les stagiaires reçoivent dans un premier temps, une formation théorique liée à la réglementation et à la description des E.P.I. contre les chutes de hauteur.

Puis, dans un second temps, les stagiaires sont mis en apprentissage sur des ateliers pédagogiques spécifiques en adéquations avec le métier exercé.

MOYENS

Les stagiaires devront être munis de leurs équipements de protection individuelle.

Si certains équipements s'avéraient inadéquats à la formation, nos formateurs peuvent mettre à la disposition des stagiaires des EPI adaptés (lorsque les formations ont lieu sur notre site de VIERZON).

Les infrastructures pour la pratique (environnement de travail habituel de vos intervenants) sont mises à disposition par vos soins. Ces dernières seront **condamnées, consignées** et validées par nos formateurs pour le bon déroulement de la formation.

Prévoir une salle équipée d'un vidéo projecteur ou d'un écran TV, d'un paperboard et ou tableau effaçable.

PRE-REQUIS

Aptitude médicale à jour et tenant compte des spécificités du métier du stagiaire

EVALUATION

Test de contrôles des connaissances par questionnaire théorique et pratique

Analyse et actions correctives

Certificat d'aptitude dans la catégorie du stage suivi

La partie théorique représentera 30% à 50% du temps total de la formation. La partie pratique représentera 50% à 70% du temps total de la formation et sera réalisée sur la plateforme pédagogique.

SUIVI ET POST-FORMATION FACULTATIF

***Une journée de validation d'application des acquis en situations de travail est proposée :
Audit terrain + rapport***

PROPOSITION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer et être acteur de la prévention des risques dans son entreprise
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité (généralité)
- Gestion administrative et réglementaire



✓Date : Selon dates prédéfinies comme suit
A définir

✓Lieu de la formation : à définir

✓Population concernée :

✓Personnel devant vérifier et réceptionner un échafaudage roulant pour effectuer des travaux en hauteur.

Durée de la formation : 1 jour



THEORIE

Les risques du travail en hauteur

Qu'est-ce qu'une chute ?

Notion de force de choc

Notion de durée de chute

Statistiques des chutes de hauteur

Profil de la victime type de la chute de hauteur

Les accès

Echafaudages réception conformité

- Normalisation
- Réglementation du travail
- Recommandation R457
- Arrêté du 21 décembre 2004 sur la vérification des échafaudages
- Les différents points de contrôle sur un échafaudage
- Exercices pratique en salle (calcul de descente de charge ; surface de calage ; épaisseur de calage ; amarrage...)

La réglementation du travail en hauteur

Le Décret 2004-924 du 1er septembre 2004

Les principes généraux de prévention (31/12/91)

Les droits et devoirs employeur/employé (11/01/93)

PRATIQUE

Agir en acteur de la prévention dans son entreprise

- Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
- Communiquer et rendre compte

Installer/désinstaller un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

- Préparer et installer le chantier
- Réceptionner décharger et stocker le matériel
- Monter l'échafaudage roulant
- Élinguer et treuiller le matériel
- Contrôler le bon montage de l'échafaudage roulant
- Démonter l'échafaudage roulant
- Replier le chantier

Vérifier un échafaudage roulant conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004

- Recueillir les éléments permettant de réaliser la mission
- Réaliser l'examen d'adéquation de l'échafaudage
- Réaliser l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- Réaliser l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage
- Donner un avis sur le maintien en service de l'échafaudage et le cas échéant en spécifiant les réserves
- Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception Réaliser des travaux sur l'échafaudage
- Travailler en sécurité sur un échafaudage